



Le Grand Palais en infraction

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 19 novembre 2008

Bonjour, je suis adhérent de l'association.

Depuis sa réouverture, voici bientôt trois ans, le Grand Palais accueille de nombreuses manifestations artistiques, attirant énormément de monde (plusieurs millions de personnes par an). Depuis la réouverture, la situation n'a pas changé : aucun pictogramme d'interdiction de fumer.

Les organisateurs et responsables des différents salons ne cessent donc de fumer et d'enfumer les autres, que ce soit à la réception des oeuvres apportées par les exposants ou pendant la durée d'exposition. Même chose au bar ; Les ministres de la Culture, passés et actuels, patronnent la plus grande partie de ces manifestations et ne se sont jamais penchés sur le fait que le Grand Palais est EN INFRACTION TOTALE AVEC LA LOI.

Maintenant, je suis décidé de passer à l'acte et de porter plainte auprès du Procureur de la République

Je vous signale qu'il y a un Président de l'Etablissement Public du Grand Palais des Champs-Élysées ; Est-ce lui le responsable ?

Pouvez-vous m'aider dans ma démarche ?

Merci de votre réponse.

Réponse :

Préparez un [témoignage conforme aux exigences de la loi](#) et prenez rendez-vous avec notre service juridique en appelant le 01 42 77 06 56.

La mise en conformité d'un lieu aussi prestigieux nécessite, en effet, une rigueur particulière dans la désignation des infractions qui y sont commises.